

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Jeudi 16 avril 2026****CONVOCATION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Pouvoir : 1

Absent : 0

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Étaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – Mme Carole BOULANGER – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – M. Julien DOLFI – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

**Absent représenté**

M. Mathias COUMERT ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-04-21

**OBJET : CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS DE LA COMMISSION MARCHÉ FORAIN.**

Vu l'arrêté municipal n° AP 2025-004 du 24 janvier 2025, fixant l'ensemble des règles relatives au fonctionnement, à l'attribution des emplacements et à la police du marché forain de la Ville, situé place de Verdun.

Considérant que cet arrêté prévoit l'existence d'une commission du marché chargée de donner un avis sur l'attribution des abonnements, sur les différends liés à l'application du règlement et sur toute question relative au marché.

Considérant que cette commission consultative est présidée par le Maire ou son représentant, et comprend des membres du conseil municipal ainsi que des représentants des commerçants et du concessionnaire.

Considérant que la mise en place effective de cette instance permettra de sécuriser juridiquement les procédures d'attribution des abonnements, de mieux encadrer le traitement des litiges et de renforcer la transparence dans la gestion du marché, conformément aux objectifs poursuivis par le règlement du marché.

Considérant qu'afin de mettre en œuvre ces dispositions, il convient de formaliser la création de cette commission et de procéder à la désignation de ses membres par le conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

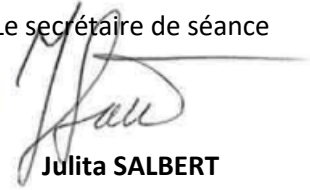
- **approuve** la création de la commission marché forain
- **désigne** à main levée les membres de cette commission suivants :

- Sylvie Brière, représentant le Maire
- Bernard Boni
- Arthur Gillet
- Edwin Legris

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire,  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**